



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du vendredi 5 juin 2026 17:30

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 030-213001050-20260605-DEL20260605_03-DE

En exercice : 11

Présents : 9

Excusés : 2

Absents : 0

Date de la convocation :
29/05/2026

Président de séance :
Laurent BALSAN

Secrétaire de séance :
Annie LONJON

N° interne de l'acte :
20260605_03

Le vendredi 5 juin 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi.

Membres présents :

Laurent BALSAN, Annie LONJON, Jean-Marie PONCELET, Marion ANGELINI, Myriam BALSAN, Amélie BOUTEILLER, Anaëlle BROCCOLI, Sylvie LAFON, Bruno MOTTET

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Annie LONJON), Jean-Luc ALBE (donne pouvoir à : Amélie BOUTEILLER)

Membres Absents :

Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

La commune de Dourbies doit procéder à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément aux dispositions du Code général des impôts. Cette commission joue un rôle essentiel dans l'évaluation des bases d'imposition locales et contribue à garantir l'équité fiscale au sein de la collectivité.

La présente délibération a pour objet de proposer une liste de contribuables répondant aux critères légaux, afin que le directeur départemental des finances publiques puisse procéder à leur désignation. Cette démarche s'inscrit dans le respect des obligations légales et des délais impartis pour éviter toute interruption dans le fonctionnement de la commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 1650-1 du Code général des impôts, qui institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de moins de 2 000 habitants ;

VU les dispositions relatives à la durée du mandat des membres de la CCID, identique à celle du mandat du conseil municipal ;

VU les conditions requises pour être désigné commissaire, notamment la nationalité française ou celle d'un État membre de l'Union européenne, l'âge minimal de 18 ans, la jouissance des droits civils, l'inscription aux rôles des impositions directes locales dans la commune, ainsi que la connaissance des circonstances locales et des compétences suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

CONSIDÉRANT que la désignation des membres de la CCID doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux, sous peine de désignation d'office par le directeur départemental des finances publiques ;

CONSIDÉRANT que la composition de la CCID doit refléter une diversité de profils afin d'assurer une représentation équilibrée des contribuables de la commune ;

CONSIDÉRANT qu'il est important de proposer une liste de contribuables en nombre suffisant pour permettre au directeur départemental des finances publiques de procéder aux désignations requises ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE :

Article 1 : De proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques la liste des contribuables ci-après, en nombre double de celui des commissaires à désigner, pour siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune de Dourbies pour la durée du mandat du conseil municipal :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
Nom - Prénom	Nom - Prénom
ANTHÉRIEU Daniel	ALLENBACH Bruno
BELOTTI Bruno	SARRAN Roland
CROZE Sylvain	PETIT Georges
PIALOT Geneviève	LAFON Roland
FLUCK Mathieu	LAFON Vincent
PIALOT Frédéric	POURTIER Aurore

Article 2 : Le maire est chargé de transmettre la présente délibération et la liste des contribuables proposés à la Direction Départementale des Finances Publiques dans les meilleurs délais.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Fait et délibéré en mairie le vendredi 5 juin 2026

Le Secrétaire de séance,
Annie LONJON

M. le Maire
Laurent BALSAN

